



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 20 mai 2021

FRANCE RELANCE : FAVORISER L'ACCÈS À L'ALIMENTATION DES PERSONNES HÉBERGÉES À L'HÔTEL

La crise sanitaire a révélé des manques importants concernant l'accès à l'alimentation et aux denrées de première nécessité pour les personnes en situation de grande précarité. Pour faire face à cette augmentation de la demande, les associations, les collectivités locales et l'État se sont fortement mobilisés tout au long de cette période. En complément d'un soutien financier renforcé aux associations, l'État a mis en place en région Auvergne Rhône-Alpes, durant la première période de confinement, un dispositif exceptionnel de distribution de plus de 1,2 million chèques services à destination des personnes sans logement, pour un montant total de 4,5 millions d'euros. Ce dispositif a notamment bénéficié aux personnes hébergées à l'hôtel, dont le nombre de nuitées financées par l'État a plus que doublé en passant de 409 000 à 847 000 en Auvergne Rhône-Alpes.

Lancé en janvier 2021 dans le cadre du plan de relance, l'appel à projets « Création et développement de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des ménages hébergés à l'hôtel » s'inspire des enseignements de la crise sanitaire pour proposer un système nouveau et plus efficient d'aide alimentaire pour les personnes hébergées à l'hôtel. En travaillant la question de la participation des personnes concernées et du faire « soi-même », les 6 projets retenus en Auvergne-Rhône-Alpes proposent des lieux – fixes ou mobiles – offrant aux personnes hébergées la possibilité de cuisiner leur repas. Ces alternatives aux démarches distributives ont pour but de favoriser le développement du pouvoir d'agir, l'estime de soi et la création de liens sociaux.

Les projets s'adressent en priorité aux personnes hébergées dans l'ensemble des dispositifs hôteliers (115, Aide sociale à l'enfance, Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile...etc.) ; une attention particulière sera portée aux familles avec enfant(s) et aux femmes isolées.

Les projets retenus bénéficient d'un soutien de 2,76 millions d'euros sur deux ans dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du plan France Relance, pour couvrir les dépenses nécessaires à l'investissement initial et au fonctionnement.

ALLIER

ANEF 63 à Vichy

Le projet de l'ANEF à Vichy est adossé à un lieu d'accueil de jour, avec mise à disposition de matériel nécessaire pour élaborer et consommer sur place les repas. Une présence socio-éducative quotidienne permettra d'assurer des ateliers autour de l'hygiène alimentaire, mais aussi d'aborder l'ouverture des droits, la confiance en soi et la construction de lien social.

Viltais à Moulins et Montluçon :

Viltais prévoit d'installer des cuisines pédagogiques au sein des accueils de jour de Moulins et de Montluçon, afin de venir compléter les possibilités d'accompagnements offerts par ceux-ci, ainsi que d'élargir le public accueilli.

CANTAL

ANEF 15 à Aurillac :

L'ANEF souhaite mettre à disposition son « restaurant de la solidarité » et un camping-car qui a pour fonction d'être un accueil de jour mobile. Ce camion sera utilisé pour se rendre devant les hôtels et proposer notamment aux publics hébergés de cuisiner.

RHÔNE

CCAS de Lyon :

La « Cuisine des Gones », portée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon, offrira un tiers-lieu équipé d'une cuisine professionnelle et d'une salle de restauration permettant aux personnes les plus précaires, notamment hébergées à l'hôtel, de préparer leurs repas mais également de bénéficier d'ateliers de cuisine pour une alimentation accessible, saine et durable. Espace ouvert et convivial, il constituera en outre, au travers des multiples activités prévues en lien avec le réseau associatif, un vecteur de mixité sociale et une porte d'entrée supplémentaire vers l'accès aux droits et l'insertion. Il s'inscrit dans le projet stratégique de la Ville de Lyon de constitution d'un « Pôle alimentaire et durable ».

Mairie et CCAS de Villeurbanne :

En lien avec le Centre Communal d'Action Sociale, les Restaurants du Cœur et l'association Le Mas, la ville de Villeurbanne va créer, sur le parking de la salle Raphaël-de-Barros, un tiers-lieu imaginé comme un archipel avec plusieurs "îlots" thématiques. Il permettra de mettre en synergie différents acteurs œuvrant dans la lutte contre la précarité alimentaire et offrant des solutions d'aide et d'approvisionnement à moindre coût, que ce soit en matière de santé, d'accès aux droits ou encore de culture.

Habitat et Humanisme à Lyon 2, Lyon 3, Lyon 6, Lyon 8, Lyon 9 et Villeurbanne :

En partenariat avec Le Mas, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri et les Amis de la Rue, les Escales Solidaires sont des tiers-lieux participatifs où tout est mis en œuvre pour favoriser la mixité sociale, créer du lien, redonner confiance et accompagner les plus fragiles vers l'autonomie. Deux principaux leviers sont utilisés pour atteindre ces objectifs : une table d'hôte solidaire proposant des repas à 2€ et un ensemble d'ateliers et permanences autour du prendre soin, de l'accès aux droits, de l'insertion professionnelle, de la culture et des loisirs.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Benoît GAILLET – 06 21 11 06 48

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefethone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69